MANDAT de Prélèvement SEPA

(Cadre réservé au créancier)

Référence Unique du Mandat : ……

STE GEN' EQUITATION
ECOLE D'EQUITATION AURORE FERIGNAC

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **ECOLE D'EQUITATION AURORE FERIGNAC** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **ECOLE D'EQUITATION AURORE FERIGNAC.**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom : * ……
Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse : * …… ……
Numéro et nom de la rue

* …… * ……..
Code Postal Ville

* ……
Pays

Les coordonnées de votre compte :

IBAN* : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
Numéro d'identification international du compte bancaire - **IBAN** (International Bank Account Number)

BIC* : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Code international d'identification de votre banque - **BIC** (Bank Identifier code)

Nom du créancier : **ECOLE DEQUITATION AURORE FERIGNAC**

I.C.S : FR55ZZZ651151

Adresse : 348 Route de Corbeil
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
France

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif ☒ Paiement ponctuel ☐

Signé à : *…… LE* |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|
Signature(s)* :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.